

Partage

**SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE :**
initiatives dans les
établissements d'accueil
du jeune enfant

Recueil de pratiques auprès
de 27 établissements en
Bretagne

Octobre 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

EDITO	<u>5</u>
CONTEXTE	<u>7</u>
ENJEUX DU PROJET ET NOTICE DE LECTURE	<u>8</u>
QU'EST-CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ?	<u>9</u>
POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE SE EN EAJE ?	<u>10</u>

CHOISIR LES PRODUITS COSMÉTIQUES	<u>11</u>
----------------------------------	-----------

AGIR SUR L'HYGIÈNE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX	<u>15</u>
--	-----------

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	<u>20</u>
---	-----------

OPTER POUR DES ACTIVITÉS ET JEUX SAINS PRIVILÉGIER LE PLEIN AIR ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ	<u>23</u>
---	-----------

METTRE EN PLACE UNE RESTAURATION SAINE ET DURABLE CHOISIR L'EAU DU RÉSEAU	<u>30</u>
---	-----------

SENSIBILISER ET MOBILISER LES PARENTS	<u>37</u>
---------------------------------------	-----------



La période des 1000 premiers jours de l'enfant, de la vie intra-utérine aux 2 ans, est déterminante pour sa santé physique et psychique. Elle représente, à ce titre, une priorité en termes de prévention précoce, de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités. Les professionnels de la petite enfance ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement et l'information des parents de jeunes enfants. Via leurs pratiques au sein des établissements accueillant de jeunes enfants, ils peuvent aussi contribuer à offrir aux enfants un environnement qui soit plus favorable à la santé.

En Bretagne, l'Agence régionale de santé (ARS), les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Départements, mobilisent ensemble leurs leviers politiques respectifs sur ces enjeux pour agir de façon collective.

L'ARS assure le pilotage de la politique régionale de santé. Depuis plusieurs années, elle soutient et accompagne la prise en compte des enjeux de santé environnementale durant les 1000 premiers jours. **Dans son Projet Régional de Santé 2024-2028, l'ARS Bretagne réaffirme son ambition de promouvoir un environnement favorable à la santé dans les lieux d'accueil de la petite enfance.** Au-delà du soutien financier qu'elle apporte, l'ARS peut contribuer à la dynamique collective, en lien avec ses partenaires, notamment en favorisant la coopération entre les acteurs de la petite enfance et les acteurs du soin (établissements et libéraux), dans une logique de parcours autour des 1000 premiers jours ou encore en mobilisant les collectivités territoriales, signataires avec elle des contrats locaux de santé.

Acteurs majeurs de la politique petite enfance, **les Caisses d'Allocations Familiales** contribuent à assurer le maintien et le développement d'une offre d'accueil individuel et collectif de qualité pour les enfants et leur famille sur l'ensemble des territoires. A ce titre, elles s'engagent pleinement dans les projets porteurs de progrès dans une société confrontée à de nouveaux défis appelant une adaptation constante aux évolutions de leur environnement et notamment aux enjeux de la transition écologique. La nouvelle **Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027**, qui lie l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, **réaffirme le rôle des CAF dans leur mission d'accompagnement des professionnels de l'accueil du jeune enfant**, en favorisant l'approfondissement des pratiques professionnelles et les dynamiques collectives dans le cadre de la Charte d'accueil du jeune enfant. L'accompagnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en santé environnementale répond à ces ambitions d'amélioration de la qualité de l'offre et des conditions de travail des professionnels. En ce sens, les CAF renforcent leurs financements à l'investissement et au fonctionnement, en appui des conventions territoriales globales.

Notre ambition est d'essaimer cette démarche collective de progrès en santé environnementale sur l'ensemble du territoire breton. Nul doute, donc, que ce document de valorisation des pratiques au sein des EAJE ne constitue qu'un point d'étape dans la démarche et que d'autres actions de mobilisation et d'accompagnement suivront.

Nathalie LE FORMAL,
Directrice de la santé
publique, ARS Bretagne



Frédéric OZENNE
Directeur à la
CAF des Côtes d'Armor



Jean Marc MALFRE
Directeur à la
CAF Finistère



Tania CONCI-HINGANT,
Directrice à la
CAF d'Ille-et-Vilaine



Anne BASTIEN,
Directrice à la
CAF du Morbihan





L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

LE CONTEXTE ET DEROULE DU PROJET

La période des 1000 premiers jours de l'enfant, de la vie intra-utérine aux 2 ans, est déterminante pour sa santé. L'Agence Régionale de Santé Bretagne et les Caisses d'Allocations Familiales des départements 35 et 56 ont confié à l'association « Agir pour la santé des générations futures » le soin de mettre en œuvre cette démarche qui s'est déroulée en 2023 auprès de 11 EAJE de ces 2 départements.

A cet effet, une mission de mobilisation, de diagnostic et de sensibilisation des crèches volontaires du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine a été confiée à l'Agence Primum Non Nocere®.

L'accompagnement a démarré par une phase de diagnostic individuel sur la base d'un questionnaire en ligne et une visite sur site portant sur 7 piliers spécifiques.



Sur cette base, des rapports individuels ont été rédigés mettant en exergue les points forts sur chacune des thématiques étudiées et des axes d'amélioration. Ces rapports individuels ont été agrégés dans un rapport consolidé qui a permis de mesurer le degré de maturité et d'appropriation des 11 structures sur les thématiques analysées.

Le plan d'action collectif a fait émergé des enjeux prioritaires qui ont été développés lors de 4 sessions de sensibilisation.

Ces temps ont permis de :

- donner des clés de compréhension relatifs aux enjeux concernés ;
- d'outiller les professionnels ;
- de partager et d'échanger autour des pratiques mises en œuvre.

Afin d'engager les familles à la démarche, des supports de sensibilisation ont été mis à disposition des EAJE accompagnés.

ENJEUX DU PROJET ET NOTICE DE LECTURE

L'objectif de ce livrable est de mettre à disposition des EAJE souhaitant s'engager dans une démarche de santé environnementale des ressources « clé en main » reprenant l'essentiel des informations à savoir et des exemples concrets d'actions mises en œuvre par des établissements accompagnés.

En lien avec les enjeux identifiés comme prioritaires, voici les thématiques abordées :

- Action 1 : Choisir les produits cosmétiques
- Action 2 : Agir sur l'hygiène et l'entretien des locaux
- Action 3 : Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Action 4 : Avancer sur les jeux et les activités créatives (2 fiches)
- Action 5 : Mettre en place une restauration saine et durable (2 fiches)
- Action 6 : Sensibiliser et mobiliser les parents

Les fiches ont été rédigées de manière à ce qu'elles puissent être utilisées de façon indépendante. Ce livret est enrichi au fil des accompagnements menés au niveau régional.

Elles prennent la forme d'un recto-verso avec une trame commune :

- Une page reprenant les objectifs, les définitions, normes et réglementations concernées, ainsi que des ressources et des informations à savoir, en lien avec l'action ;
- Une page proposant une méthodologie et des outils à disposition ;
- Une page présentant une bonne pratique concrète et mise en œuvre par une EAJE identifiée.
- Une page avec les témoignages des freins et leviers rencontrés et actionnés par les EAJE accompagnées ;



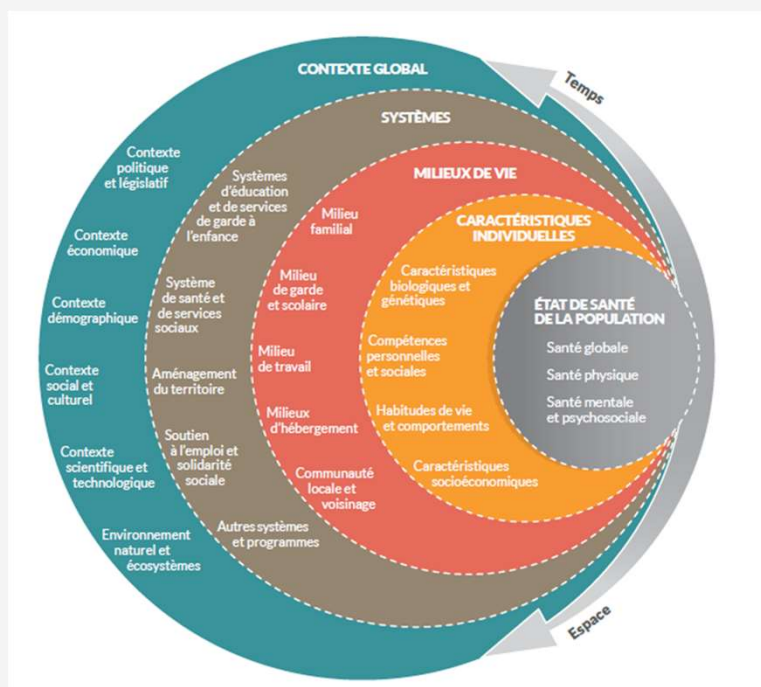
QU'EST-CE QUE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE?

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Il s'agit de la première définition de la santé environnementale partagée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en 1994, lors de la conférence d'Helsinki.

Le concept de santé environnementale ou santé environnement désigne les interactions entre des variables environnementales (pollution, changement climatique...), des facteurs relatifs à l'environnement intérieur (bruit, qualité de l'air, exposition à des produits dangereux, stress...), les habitudes de vie (alimentation, produits du quotidien et de consommation courant) et la santé de la population.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux en EAJE permet de prévenir, préserver et améliorer la santé de enfants, des parents, des professionnels mais également d'impacter de manière plus large auprès des parties prenantes et du territoire.



Comprendre et agir de manière collective et individuelle afin de créer des **environnements favorables** à la santé

Source : Pigeon Marjolaine. La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. Montréal : ministère de la Santé et des services sociaux

POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE SE EN EAJE?

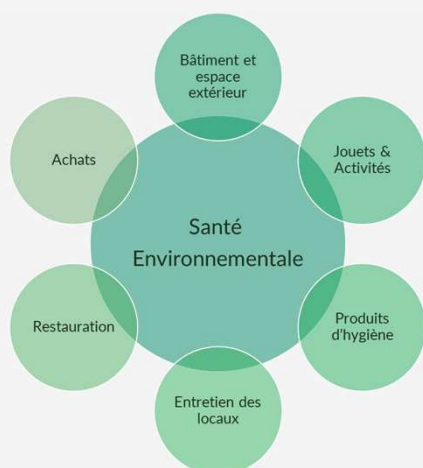
La santé adulte est donc déterminée par l'ensemble des facteurs environnementaux et la fréquence de ces expositions mais aussi la période de la vie (fenêtres d'expositions) à laquelle nous serons exposés, en particulier pour les Perturbateurs Endocriniens. Ces fenêtres d'opportunité concernent la grossesse, la petite enfance, l'adolescence, la ménopause et la période qui nous concerne ici, la période des 1000 jours ou 1400 jours.

Le programme des 1000 premiers jours fait référence à la période cruciale qui s'étend de la conception de l'enfant jusqu'à ses 2 ans. Il met l'accent sur l'importance de fournir des soins de santé, de la nutrition adéquate et un environnement favorable pendant cette période critique de développement précoce de l'enfant. Ce programme reconnaît que les expériences vécues pendant les 1000 premiers jours de la vie peuvent avoir un impact profond et à long terme sur la santé, le bien-être et le développement futur de l'individu. Ainsi, le programme des 1000 premiers jours s'inscrit dans une approche de santé globale qui reconnaît l'importance des déterminants sociaux, environnementaux et biologiques de la santé.

Agir sur ces déterminants pour les enfants permet également d'impacter la santé des professionnels qui travaillent quotidiennement dans les structures (bien-être physique et moral) préservation de la santé.

Enfin, les EAJE offrent un espace privilégié pour conseiller et accompagner les parents vers des pratiques écoresponsables. Dans ce cadre, les professionnels des EAJE jouent un rôle clé en partageant des informations et des conseils, en répondant à leurs questions et en les aidant à accompagner l'éveil de leur enfant avec des pratiques adéquates. Cette transmission passe également par le devoir d'exemplarité permettant d'illustrer les pratiques conseillées.

Le périmètre d'action est donc large et couvre les thématiques suivantes :



Fenêtre d'opportunité :
leviers d'action et de sensibilisation pour promouvoir la santé des enfants et des professionnels

Objectifs :

- Protéger la santé des enfants par le choix de produits sains, la bonne utilisation de produits cosmétiques, et l'écoconception des soins prodigués
- Préserver la santé des professionnels au quotidien
- Réduire l'impact environnemental et économique lié aux produits cosmétiques utilisés

Définition:

Selon [l'ANSM](#), un produit cosmétique correspond à « toute substance ou tout mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles (article 2 règlement cosmétique et article L.5131-1 du CSP) . »

Un produit cosmétique est un mélange de composés chimiques naturels et/ou synthétiques. Il peut s'agir de produits à appliquer directement et/ou rincer.

Nous intégrons les produits d'incontinence dans cette catégorie également au regard du contact cutané.



Contexte :

Les produits cosmétiques que nous utilisons quotidiennement ne sont pas toujours inoffensifs. Beaucoup contiennent des molécules toxiques (allergènes, perturbateurs endocriniens, irritants...) qu'il faut savoir identifier pour les éviter.

Les allergènes

Les allergènes cosmétiques sont des substances présentes dans de nombreux produits cosmétiques. Elles proviennent essentiellement des ingrédients parfumants utilisés dans les produits cosmétiques (parfums, huiles essentielles...). Ces substances allergènes peuvent provoquer des réactions allergiques. C'est pourquoi, afin d'informer les utilisateurs de ces produits de leur présence, celle-ci doit obligatoirement être mentionnée sur l'étiquetage des produits. Aujourd'hui, la liste des allergènes soumis à l'étiquetage pour les cosmétiques comprend 82 molécules (contre 26 initialement). : [Table 13-1: Established contact allergens in humans. - Figures and Tables - European Commission \(europa.eu\)](#)

Les perturbateurs endocriniens

es perturbateurs endocriniens (PE) représentent des composés chimiques, qu'ils soient synthétiques ou naturellement présents dans certains végétaux, susceptibles de perturber le fonctionnement du système hormonal. Cette perturbation peut engendrer des conséquences néfastes sur la santé à la fois de l'individu exposé et de sa descendance. En France, 180 PE ont été officiellement reconnus, et à partir du printemps prochain, ils devront être clairement identifiés sur les emballages. De surcroît, on recense actuellement environ 800 substances chimiques présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes avérées ou suspectées, bien que l'absence d'une liste officielle soit notée. Les PE les plus connus et couramment utilisés sont sur [Produits cosmétiques - Les fiches des molécules toxiques à éviter - Conseils - UFC-Que Choisir](#)

Méthodologie et outils :

Aller vers la simplicité en choisissant des produits qui contiennent le moins d'ingrédients possible et qui ne nécessitent pas de rinçage et ne laissent pas de résidus sur la peau

Limiter le nombre de références et appliquer le bon soin au bon moment avec le bon produit

Questionner le besoin

Éviter les nanomatériaux : [nano]

Choisir le produit avec le moins d'ingrédients

Choisir un produit labellisé

Analyser la composition des produits cosmétiques



Décrypter la liste d'ingrédients pour éviter les substances allergènes, à effet perturbateur endocrinien, les irritants



[Labels Environnementaux](#) | [Particuliers](#) | [Agir pour la transition écologique](#) | [ADEME](#)



COSMOS ORGANIC



PRATIQUES EXEMPLAIRES

• Description

L'établissement a fait le choix d'utiliser quotidiennement des couches lavables fabriquées en France à proximité de la crèche et achetées en 2019. Pour la crèche d'une capacité de 16 places, cela représente :

- 15 couches tailles 11-25kg
- 12 couches taille 3-9kg.

Coût : 2 016€ et depuis 2019, aucun réassort n'a été nécessaire.

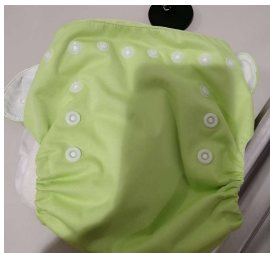
Ces couches sont lavées et séchées en interne dans la buanderie. Les inserts sont séchés en sèche-linge et les enveloppes à l'air libre. Les changes s'effectuent toutes les deux heures.

Les enfants repartent de la crèche avec des couches jetables saines.

Ce choix est complété par l'usage de gants lavables utilisés pour le change à l'eau et au savon.

Les parents ont été sensibilisés aux couches lavables et encouragés à adopter cette méthode de change via l'aide financière octroyée par la communauté de communes : chaque famille ou assistant maternel remplissant les critères définis pourra obtenir une aide de 40% du prix d'achat TTC d'un lot de couches lavables neuves dans une limite de 200€ (400€ pour les assistants maternels).

brocliande
communauté



Couches lavables



Gants lavables

• Résultats

- Préservation de la santé des bébés: aucun produit chimique en contact avec la peau de bébé, les fibres naturelles laissent respirer la peau
- Satisfaction des équipes : Les équipes sont satisfaites et ne remontent aucune gêne quant à la logistique quotidienne et/ou les odeurs.
- Retour sur investissement : Une analyse économique a été effectuée avant l'ouverture, mettant en avant une économie d'environ 10 000 euros sur 5 ans. Le stock initial s'est révélé adéquat, n'ayant pas nécessité de renouvellement depuis un certain laps de temps, ce qui témoigne de la durabilité et des économies potentielles lorsqu'une maintenance appropriée est assurée.
- Réduction de la quantité de déchets produits



• Facteurs clés de réussite

- Bénéficier de l'appui de la communauté de communes
- Agencer les locaux de manière à faciliter la logistique liée aux lavages et séchages des couches (porte coulissante entre la salle de change et la buanderie évitant le port de charges lourdes)





Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion des parents et des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription du choix des cosmétiques dans le projet d'établissement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Coût des produits cosmétiques sains / labellisés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cartographie et réduction du nombre de références
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombreuses campagnes de publicité faisant la promotion des cosmétiques enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des référents santé et des médecins
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pression des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation et communication sur la composition des cosmétiques
<ul style="list-style-type: none"> ○ Diffusion de conseils malavisés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation des tenues / limitation de l'exposition au soleil pour éviter l'application de crèmes solaires dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> ○ Culpabilisation des parents et des professionnels 	



- Faire au mieux et pas à pas
- Organiser régulièrement des ateliers de sensibilisation auprès des professionnels et des familles

Objectifs :

Nettoyer et entretenir les locaux tout en réduisant l'exposition chimique des enfants et des professionnels

Réglementation :

La réforme NORMA et plus précisément le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants précise qu'un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou de tout autre situation dangereuse pour la santé, doit être mis en place. Le responsable de la structure doit se conformer à la réglementation en vigueur relative à l'organisation des pratiques d'hygiène. C'est à lui de définir les méthodes et fréquences adaptées de nettoyage et de désinfection.

Méthodologie :

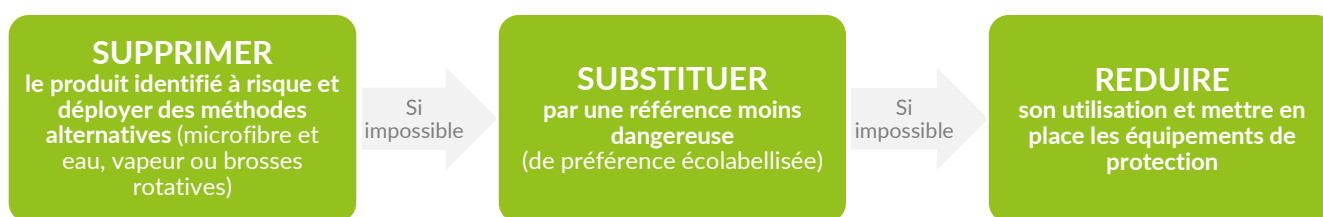
En raison de leur mode de déplacement (qu'il s'agisse de se déplacer à quatre pattes, d'être allongés ou de ramper), de leurs gestes récurrents « main-bouche », ainsi que de leur système respiratoire, les enfants présentent une vulnérabilité accrue aux produits chimiques par rapport aux adultes. Cette vulnérabilité est accentuée par des contacts cutanés plus fréquents, la proximité avec les polluants et les poussières domestiques.

Par ailleurs, les professionnels de nettoyage encourent un risque cinq fois supérieur de contracter certaines maladies, notamment les dermatites de contact, conjonctivites, etc.

Agir sur l'hygiène et l'entretien des locaux nécessite une approche par étapes pour choisir les bonnes méthodes et conduire au mieux le changement :

1. **Cartographier** les méthodes, produits et fréquences de nettoyage, désinfection et détartrage : lister tous les produits et références en stock pour disposer d'un état des lieux.
2. **Réduire** le nombre de références en supprimant les doublons, les produits inutilisés et les produits les plus nocifs au niveau sanitaire
3. Réfléchir aux **alternatives sans produit chimique** :
 - Utilisation d'un **nettoyeur vapeur** pour le nettoyage et/ou la désinfection de toutes les surfaces. Il est recommandé de privilégier l'achat d'un nettoyeur à « vapeur sèche » pour éviter les brûlures.
 - Utilisation de la **microfibre (maximum 1 decitex)** et de **l'eau** pour le nettoyage et la désinfection des sols et des surfaces hautes.
 - Utilisation des **autolaveuses à l'eau** pour le nettoyage des sols.

4. Opter pour des produits d'entretien plus vertueux (écolabellisés, lecture des Fiche de Données de Sécurité)
5. Rédiger les protocoles de nettoyage selon les surfaces à nettoyer, le type de produits requis et les fréquences d'entretien pour chaque espace considéré.
6. Protéger les professionnels au risque résiduel (mise à disposition d'EPI, mises à jour des protocoles, sensibilisation orale)
7. Former, informer et sensibiliser régulièrement les professionnels et les familles en utilisant tous les canaux pertinents (affichages, sessions flash, animations, etc.)
8. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue



Les outils :

Nom de la zone concernée	Zone 1-3*	Etape 1 : Protocole actuel	Etape 2 : Questionner le protocole sous le prisme SSR	Etape 3 : Adapter les horaires, EPI	Etape 4 : Etablir une communication adéquate
Ex. Sanitaires	Zone 3	<p>Lavabo : microfibre + produit 3D (détergent, désinfection, détartrant) non labellisé.</p> <p>WC : produit 3D (détergent, désinfection, détartrant) non labellisé.</p> <p>Sols : produit 2D (détergent, désinfectant).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lavabo, WC : Utilisation de la vapeur sèche. Sols : Vapeur sèche ou microfibre et eau 	<p>Les surfaces hautes et les sols : désinfecter tous les jours</p> <p>Détartrage des WC 1 fois par semaine avec du vinaigre blanc.</p>	<p>Former et informer</p> <p>Afficher le protocole à l'entrée des zones correspondantes</p>

* Les zones sont classées en 3 zones selon le risque encouru pour le professionnel et les enfants. La zone1 est celle qui présente le moins de risque (entrée, couloirs) alors que la zone 3 est celle qui présente un risque infectieux élevé (tapis de change, sanitaires)

Le respect du cahier des charges d'un écolabel officiel garantit à l'utilisateur un moindre impact sanitaire et environnemental.

Ces labels sont certifiés par des organismes indépendants :



LABELS DE CONFIANCE



NORDIC SWANN ECOLABEL



ECOCERT
ECODÉTERGENT



ECOLABEL EUROPEEN



NATURE & PROGRES

- Informations complémentaires sur le site de l'ADEME selon le produit recherché : [Labels Environnementaux](#) | [Particuliers](#) | [Agir pour la transition écologique](#) | [ADEME](#)

Afin de réduire l'exposition chimique des enfants et des professionnels, il est essentiel de reconnaître les pictogrammes de danger présents sur les produits et les Fiches de Données de Sécurité (FDS). Certains pictogrammes ne doivent pas se retrouver dans un EAJE au regard de leur dangerosité.

Les pictogrammes de danger :



A ne pas retrouver dans un EAJE

Les fiches de données de sécurité (FDS) détaillent la nature du produit (§2, 3 et 8). Les FDS doivent être fournies par le fabricant du produit et connues de chaque utilisateur. Avec les Fiches Techniques, elles constituent des documents indispensables pour maîtriser le danger, bien utiliser et manipuler le produit concerné : dilution, temps de pause, rinçage, port d'EPI, etc.

Enfin, il est important que les locaux de stockage soient identifiés, fermés et bien ventilés.



Ressources :

<http://www.quickfds.fr>
[REACHLINKED](#)

PRATIQUES EXEMPLAIRES

brocéliande
communauté

• Description

La crèche La Cabane est une structure d'accueil collective de Brocéliande Communauté. Elle est installée dans un bâtiment éco-construit et a été honorée du prix "Santé et Environnement" aux Trophées bretons du développement durable, décerné par la Région Bretagne, l'ARS et l'ADEME. Guidée par cette ambition, la crèche intègre des principes de santé environnementale et de développement durable dans ses procédures et ses approvisionnements.

Ainsi, le marché d'hygiène et d'entretien a intégré des critères RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) afin de :

- Utiliser des procédés alternatifs n'utilisant pas la chimie (type vapeur ou microfibre humide) pour les surfaces et les jouets;
- Disposer de références écolabellisées, sans odeur et dont la composition est saine.

Enfin, afin de garantir une bonne utilisation des produits et appareils, un affichage spécifique est lisible et visible à l'entrée de toutes les pièces où les produits sont utilisés :

- l'entrée du local de stockage
- l'entrée de la structure
- dans la salle de change.



• Résultats

- Appareil à vapeur sèche (utilisé en milieu sanitaire) : 1 215€ acquis en 2019 et utilisé plusieurs fois par jour
- Optimisation des coûts relatifs à l'achat de détergent désinfectant et réduction de l'exposition chimique : 60€ d'achat de produit désinfectant sur l'année
- Amélioration de l'ergonomie des pratiques de nettoyage
- Baisse des rejets d'eaux usées toxiques

• Facteurs clés de réussite

- S'inscrire dans une démarche RSE / SE globale portée par tous et par la direction
- Soutien des élus engagés dans une démarche environnementale et de santé environnementale





Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Budget / marchés publics ○ Validation des protocoles par la PMI ○ Adhésion des professionnels ○ Nécessité de réorganiser les temps de travail ○ Pression et méconnaissances des fournisseurs ○ Lisibilité des produits ○ Formation des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appropriation et compréhension des pictogrammes ✓ Choix de procédés : vapeur, microfibres,... ✓ Economies générées par l'optimisation du nombre de références ✓ Retours d'expériences des pratiques mises en œuvre par ailleurs



- Limiter le nombre de références
- Supprimer les pictogrammes les plus dangereux

Objectifs :

Mettre en place des actions préventives et correctives pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

Enjeu :

Les enfants passent environ **90 % de leur temps dans des environnements fermés** tels que les logements, les transports, les structures d'accueil ou les écoles. Cependant, d'après l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), **l'air intérieur est entre 5 et 10 fois plus pollué que l'air extérieur**. Cet air renferme de nombreux polluants que nous inhalons. Les sources de pollution intérieure sont multiples, incluant les meubles, les moisissures et les produits d'entretien, entre autres. Les enfants sont particulièrement sensibles à cette pollution en raison de l'immaturation de leurs systèmes immunitaire et respiratoire.

Normes volontaires et réglementation :

L'article 180 de loi Grenelle 2 oblige certains ERP à surveiller la qualité de l'air intérieur (QAI). Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans sont concernés par cette réglementation. Des décrets et arrêtés datant de fin 2022 ont fait évoluer les obligations s'appliquant aux EAJE :

- Réaliser une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments, incluant la mesure du dioxyde de carbone comme indicateur du renouvellement de l'air ;
- Effectuer un autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur, réalisé au moins tous les quatre ans ([Guide pratique 2019](#)) ;
- Mener une campagne de mesures des polluants réglementaires à chaque étape clé de la vie du bâtiment susceptible d'influencer la qualité de l'air intérieur ;
- Elaborer un plan d'actions, prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et/ou la campagne de mesures précités, dans les conditions fixées par arrêté des ministères chargés de l'environnement, de la santé et de la construction.

En outre, le code du travail (article R4222-20) impose à l'employeur de contrôler et de maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des installations d'aération, de ventilation et d'assainissement.

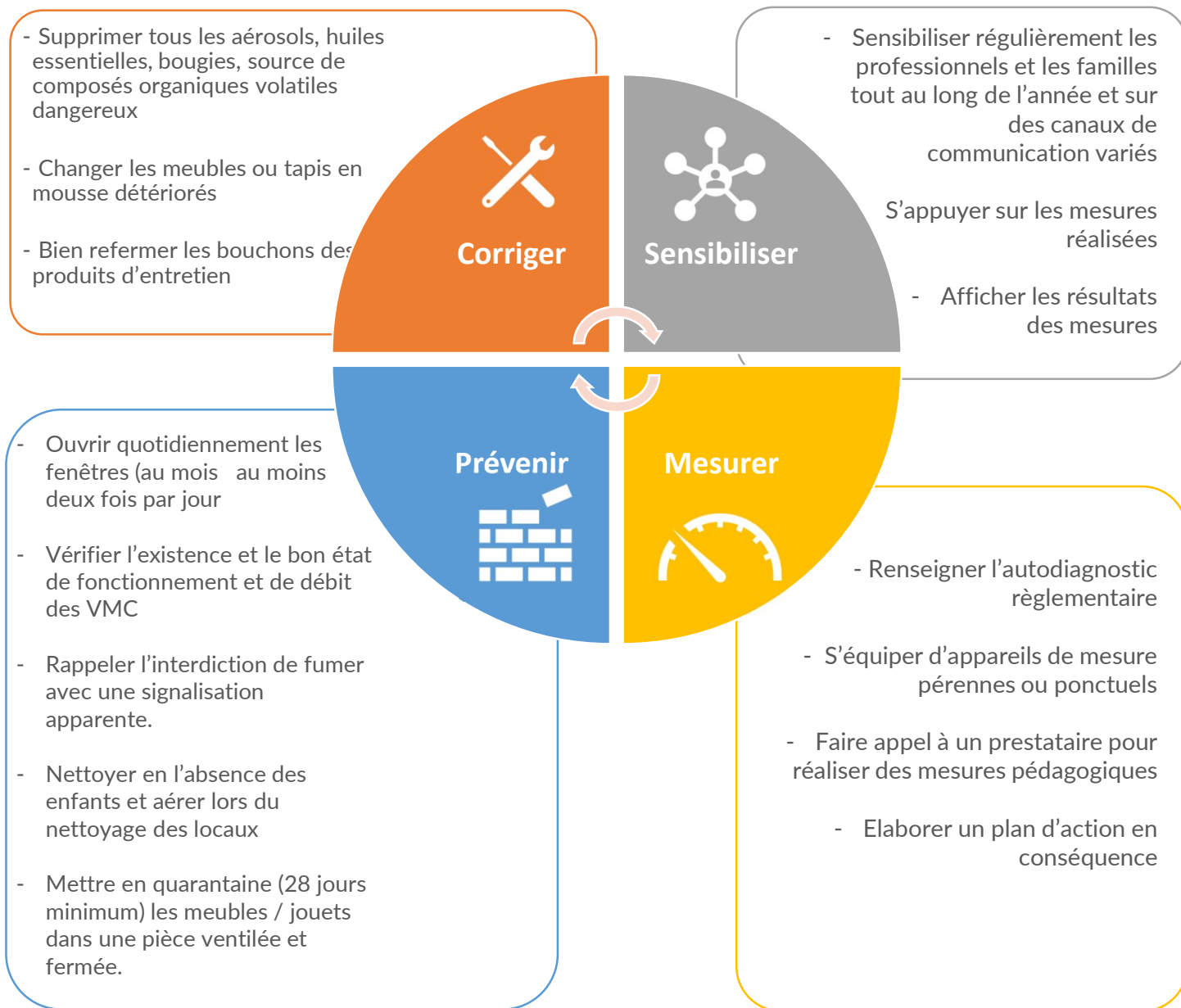
DEBIT MINIMUM DE RENOUELEMENT D'AIR

Le règlement sanitaire départemental type prévoit un taux de renouvellement d'air de 15 m³ par heure et par personne pour la ventilation des crèches. Cependant, ce taux est insuffisant pour garantir une qualité de l'air intérieur adéquate pour les enfants. En effet, les enfants inhalent proportionnellement deux fois plus d'air que les adultes par rapport à leur poids, et leur métabolisme est moins efficace pour éliminer les substances toxiques.

L'ICEB (Institut pour la Conception Écoresponsable du Bâti) considère qu'un **débit minimum de 30 m³.h/personne est impératif dans les locaux accueillant de jeunes enfants**, ce qui correspond aux exigences du Code du travail pour une salle de réunion et à un niveau de qualité d'air intérieur modéré selon la norme européenne EN 13779.



RECOMMANDATIONS



Ressources :

- [Brochure du « nouveau dispositif réglementaire 2018-2023 : La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants » sur le site.](#)
- [Plaquette d'information à destination des élus GOUVERNEMENT \(cerema.fr\)](#)
- [Affiche de sensibilisation destinée aux parents et/ou professionnels](https://www.bretagne.ars.sante.fr/media/119251/download?inline)

PRATIQUE EXEMPLAIRE

Description

Le multi accueil Tohannic est une structure collective disposant de 17 places actuellement. Un travail sur la qualité de l'air été engagé en lien avec la collectivité pour bénéficier de 4 appareils de mesure en temps réel de la qualité de l'air intérieur (Domex) :

- 1 boîtier fixe dans la grande salle de jeux ;
- 3 boîtiers: un dans chaque dortoir.

Les données sont accessibles en temps réel sur une application dédiée et accessible sur internet par le responsable de la structure. Elles permettent d'avoir accès aux données suivantes :

- Indice ICONE : indice de confinement de l'air dans les multi accueil basé sur la mesure en continu du CO2 et calculé sur les périodes pendant lesquelles le local est occupé (Ribéron, Derbez et al., 2011). L'indice de confinement ICONE fait partie des trois indicateurs retenus pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et lieux d'accueil de la petite enfance telle que définie dans loi de Surveillance de la QAI dans les ERPs (seuils à 800 et 1500 ppm)

Cet indice prend une valeur comprise entre 0 et 5 - 0 correspondant à un confinement nul et 5 à un confinement extrême.

- Température
- Humidité
- Concentration de COVt

Pour compléter ce dispositif, un affichage relatif à la qualité de l'air intérieur est présent dans le hall d'accueil (affichage réalisé par le ministère du développement durable). Destiné aux parents et visiteurs, l'objectif est de diffuser les messages clés sur cet enjeu sanitaire phare. Cet affichage est complété par un panneau extérieur portant sur l'espace sans tabac.

Résultats

- Prévention et préservation de la santé des enfants et des professionnels à court et long terme : maladies respiratoires, maux de tête,...
- Amélioration de la santé globale et du bien-être des enfants et des professionnels

Facteurs clés de réussite

- Se doter du matériel nécessaire
- Communiquer régulièrement sur les résultats d'analyses
- Mettre en œuvre un plan d'actions correctrices déjà établi permettant améliorer la QAI
- Affichage de la conduite à tenir près de chaque capteur
- Effectuer des sessions de sensibilisation régulières



Rapport d'évaluation de la conformité réglementaire de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

Prévue au décret n°1033 du 12/09/2017 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 1 et 2.

Indice : 0 (0%)

1. Résultats réglementaires (indice ICONE par salle surveillée)

Salle	Groupes	ICONE	Seuils de CO2 (ppm)	Seuils de COVt (µg/m³)	Temp. (°C)	Hum. (%)
Salle_1	Totale	0	800	1500	18.1	45.1
Salle_2	Totale	0	800	1500	18.1	45.1

2. Autres résultats de suivi de la QAI durant la période d'occupation

3. Liste des salles

4. Liste des capteurs

Salle	Groupes	Capteur QAI
Salle_1	Totale	ED01232000
Salle_2	Totale	ED01232000



Objectifs :

Eveiller les sens et favoriser le développement des enfants en proposant des jeux et activités sains, durables, abordables et en toute sécurité.

Normes volontaires et réglementation :

Pour les collectivités, l'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire introduit l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

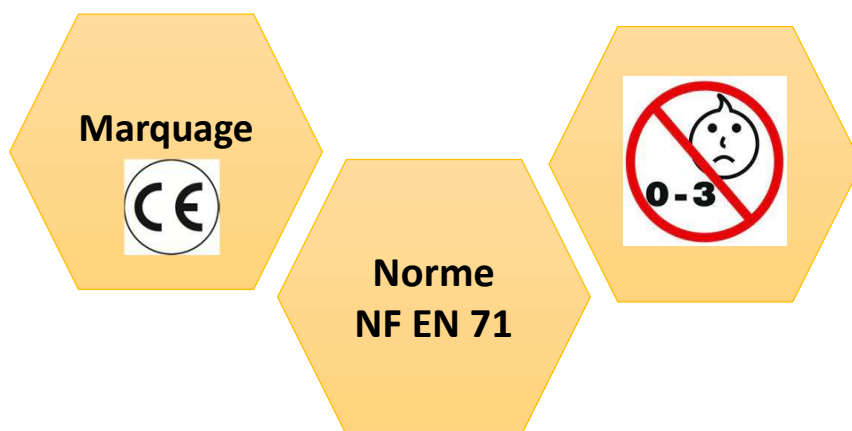
Le décret du 9 mars 2021 précise la liste et les proportions minimales des produits ou catégories de produits dont les jeux et jouets pour les crèches. **Les structures sont tenues d'acheter 20 % de jouets issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dont 5 % issus du réemploi ou de la réutilisation.**

La loi du 31 août 2021 titre 1 chapitre 4 et le décret N°2021-1131 du 30 août 2021 précisent les exigences en termes de sécurité du matériel de réemploi : **ils doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur au moment de la première utilisation et ne pas présenter de danger manifeste ou notoire pour la santé des enfants (tels que le bisphénol A). Ces usages sont laissés à l'appréciation du responsable de la structure, référents techniques, éducateurs ou référent santé.** Un article d'occasion est susceptible d'avoir un niveau de sécurité moindre que celui d'un article de conception récente qui tient compte des évolutions de la réglementation et des normes : il convient de vérifier le fonctionnement, la solidité des articles en privilégiant les articles lavables.

La mention « CE » signifie que le jouet est conforme à des exigences de sécurité sévères et précises, fixées au niveau européen.

A savoir :

Le marquage « CE » sur le jouet signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il est le signe que les procédures d'évaluation de la conformité ont été appliquées. Il doit être apposé de façon lisible, visible et indélébile sur le produit, son étiquette ou son emballage.



Norme européenne fixant les lors de la fabrication des jouets. Objectif : réduire autant que possible les risques que pourrait présenter le jouet, les autres risques éventuels (dangers pour la santé ou risque de blessure) et les risques particuliers (physiques, mécaniques, chimiques, électriques et risque d'inflammabilité notamment).

RECOMMANDATIONS

L'éveil des enfants passe notamment par le jeu qui est essentiel pour le développement de ses capacités manuelles, intellectuelles, motrices, affectives, sociales. Cet éveil peut passer par l'utilisation de jeux et jouets issus du commerce. Ceux-ci peuvent être fabriqués et contenir des substances dangereuses pour la santé des enfants qui sont plus sensibles et vulnérables que les adultes au regard de leur système immunitaire en développement et leur comportement (mise à la bouche). Quelques paramètres permettent de préserver la santé des enfants au travers du choix des jeux proposés.

Inscrire les sorties quotidiennes dans son projet d'établissement peut être un bon moyen d'ancrer et favoriser le contact réel à la nature

Investir quotidiennement l'extérieur végétalisé pour terrain de jeu, de jouets et d'exploration

Privilégier le « fait maison »

De nombreuses recettes permettent d'exploiter les palettes de texture, couleur et senteurs possibles éveillant encore davantage les sens

Limiter le nombre de références

Opter pour des articles écolabellisés



En plus des contacts mains-bouche, la mise à la bouche des jouets augmente les risques d'ingestion des substances contenues dans les articles en plastique ou en bois contreplaqué.

Eviter plastiques (sans PVC, sans phtalates, sans parfum) et bois contreplaqué (contient colles)

Eviter les produits appliqués directement sur la peau

Qu'il s'agisse de peinture, maquillage ou encore de paillettes, la peau des enfants est très vulnérable aux substances chimiques contenues dans ces produits.



Ressources :

Internet regorge de sites de recettes d'activités et jeux au naturel (www.educatout.com, seveillernatuellement.com...)

plein.phare.sur.comment.la.nature.nous.fait.du.bien.n.12-1.pdf (irepsbretagne.fr)

[Cartable sain : Vie au collège | Gironde.FR](http://Cartable.sain:Vie.au.collège|Gironde.FR)

PRATIQUE EXEMPLAIRE

• Description

Jouer en plein air, manger et même dormir dehors tout au long de l'année, voici les ambitions de La clef des champs pour l'accueil des jeunes enfants.

Sortir et explorer l'environnement par tous les temps avec des tenues adaptées pour les professionnels et les enfants est essentiel au développement des enfants dès la naissance.

L'aménagement du jardin permet à chaque enfant d'évoluer en toute sécurité en fonction de son stade de développement: troncs d'arbre, espace patouille avec de la terre, butte.... La motricité, l'exploration et le jeu libre sont favorisés.

Animations sensorielles avec les éléments de la nature, ateliers potager et permaculture "de la graine à la récolte", dégustation "du jardin à l'assiette"... mais aussi des parcours artistiques avec l'eau, la terre, l'air, des lectures partagées et des résidences d'artistes en plein air sont organisés tout au long de l'année.

Les jeux sont issus principalement de la nature : boue, pommes de pin, feuilles, fleurs, mousse, carton ...

Les jouets sont en bois et les jeux et livres sont achetés en majorité via une ressourcerie voisine.



Armoire de jeux avec à droite les jeux d'occasion et à gauche le matériel de récupération (pommes de pin, mousses, plastique, cartons, boites d'œufs,...)



• Résultats

- Nuisances sonores réduites
- Liens à la nature permanents
- Eveil des enfants
- Economie générée par l'achat de jouets évités
- Bien être des équipes
- Préparer l'humain de demain, sensibiliser les jeunes enfants à la protection de l'environnement (des petits éco-citoyens)

- Un projet associatif ancré et institutionnalisé dans le projet d'établissement
- Un espace extérieur adapté et pensé pour cet usage particulier
- Une attention particulière portée au matériel (équipements pour les enfants et professionnels, local de rangement à l'extérieur, mobilier sur roulettes)
- Une équipe mobilisée et convaincue autour d'un projet qui fait sens (notamment pour veiller et suivre la récupération, le recyclage et l'organisation de jeux et objets pour les activités d'éveil et créatifs)



Objectifs :

Promouvoir les bienfaits de la nature sur la santé des enfants en favorisant les espaces extérieurs.

Normes volontaires et réglementation :

- L'espace extérieur doit être en partie ombragée par la végétation ou un dispositif adapté ([arrêté du 31 aout 2021 - III 7.5](#))
- Les zones sur lesquelles les enfants sont susceptibles de tomber doivent être revêtues de matériaux amortissants appropriés. Toutefois, **les zones où l'enfant ne présente aucun risque de chute particulier peut être en gazon naturel** ([décret n°96-1136 du 18 décembre 1996](#) et [arrêté du 31 aout 2021 - III 7.5](#)).

Les revêtements pour aires de jeux sont encadrés par deux normes : la norme NF : EN 1176 et la norme NF : EN 1177.

A noter que les sols synthétiques sont généralement fabriqués à base de matériaux recyclés (pneus, joints de portières automobiles, etc.) pour lesquels il n'y a pas d'exigence spécifique quant à leur composition.

A savoir :

Selon [Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant](#)
« Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est **indispensable à l'épanouissement des enfants**. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, **les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité** ».

On peut aussi citer des effets bénéfiques sur l'appétit et le sommeil, le développement du système immunitaire, le renforcement du microbiote intestinal et le développement de l'habileté motrice



Charte nationale d'accueil du jeune enfant
10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. **File ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 7 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 8 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 9 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

RECOMMANDATIONS

Promouvoir les activités en extérieurs en favorisant le lien à la nature a des nombreux bienfaits pour les enfants accueillis et les équipes.



Développer une meilleure compréhension de l'environnement



Cultiver l'émerveillement, la créativité et l'imagination



Développer des compétences fondamentales



Créer un environnement source de bien être

Aménager des habitats extérieurs respectueux et favorables à la biodiversité locale (troncs d'arbres, buttes de terre, copeaux de bois, jardinière ou jardin de plantes à fleurs, jachère...)

Inscrire les sorties quotidiennes dans son projet d'établissement et investir dans des équipements de sortie pour les enfants et les professionnels.

Favoriser la manipulation de la terre et l'exploration avec des bacs / espaces à « patouille » de terre/ d'exploration (loupes).

Développer des partenariats avec les acteurs du territoire pour l'entretien et l'animation des extérieurs (service des Espaces Verts, association de protection de l'environnement...)



Créer des espaces favorisant la biodiversité et à la protection des sols (ex : poulailler, nichoirs, lombricompostage, hôtels à insectes...)

Agir contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.



Ressources :

Fiche « La sécurité des aires collectives de jeux et les prestations fournies par les organismes de contrôle » sur le site de la DGCCRF

Fiche « Aires collectives de jeux : les règles à connaître » de la DGCCRF

PRATIQUE EXEMPLAIRE

• Description

La crèche dispose de deux espaces verts (dont un est partagé avec le centre aéré). Dans celui qui est dédié à l'association, de nombreux aménagements ont été réalisés : serres, « atelier patouille » (projet d'installer des toiles anti-UV au-dessus), compost, etc. Le tout a été aménagé afin de laisser aux enfants des possibilités de se faufiler, de se cacher et d'être en contact direct avec la nature. Des bottes en caoutchouc et des combinaisons sont fournies par la crèche.

Des partenariats sont réalisés avec les services Espaces Verts de la commune afin d'organiser des sessions de semis durant lesquelles les enfants peuvent participer et repartir avec leur propre godet de plantes.

Un projet de jardin d'expérimentation est en cours à proximité, prévoyant l'installation de troncs pour favoriser l'équilibre, des rondins pour créer un système de circulation d'eau et la plantation de divers fruits, offrant ainsi aux enfants un environnement propice à l'apprentissage et à la découverte.

Pour compléter, la crèche bénéficie d'un toit végétalisé, n'utilise aucun produit phytosanitaire et dispose de trois composts. Des petits hôtels à insectes sont présents dans les serres.

Coût achat équipements : achat de 50 paires de bottes Boatilus pour environ 400€ (offre promotionnelle) et environ 50 combinaisons ELM pour 700€.



• Résultats

- Préservation de la biodiversité
- Implication des services Espaces Verts
- Eveil à la nature et autonomie
- Bien être des équipes et réduction des nuisances sonores
- Promotion des activités en extérieurs
- Favorisation des sols naturels

• Facteurs clés de réussite

- Bénéficier d'un partenariat avec les Espaces Verts de la collectivité
- Laver les vêtements fournis par la crèche à la crèche, cela permet de pouvoir se salir sans crainte (bottes, combinaison).
- Soutien des familles





Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion de la comptabilité ○ Temps de recherche et de comparaison ○ Sécurité des jeux / jouets d'occasion ○ Infrastructures sans végétaux / sans accès extérieur direct 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mutualisation et prêt entre structures ✓ Implication des parents dans l'apport de matériaux divers ✓ Appui sur la créativité des équipes (projet fédérateur) ✓ Appel à la créativité et l'imagination des enfants avec des matériaux simples ✓ Formation Land Art : découverte de la nature et environnement pour les jeunes enfants ✓ Inventaire des jouets et des prestataires pour faciliter le travail ✓ Sensibilisation des élus, la direction et les services comptables



- Prioriser les besoins
- Moins à disposition mais mieux
- Investir l'extérieur

Objectifs :

- Préserver et promouvoir la santé grâce à une offre de restauration saine et durable proposée aux enfants accueillis
- Réduire les risques d'exposition aux substances dangereuses présentes dans les contenus de réchauffe et de service.

Définition :

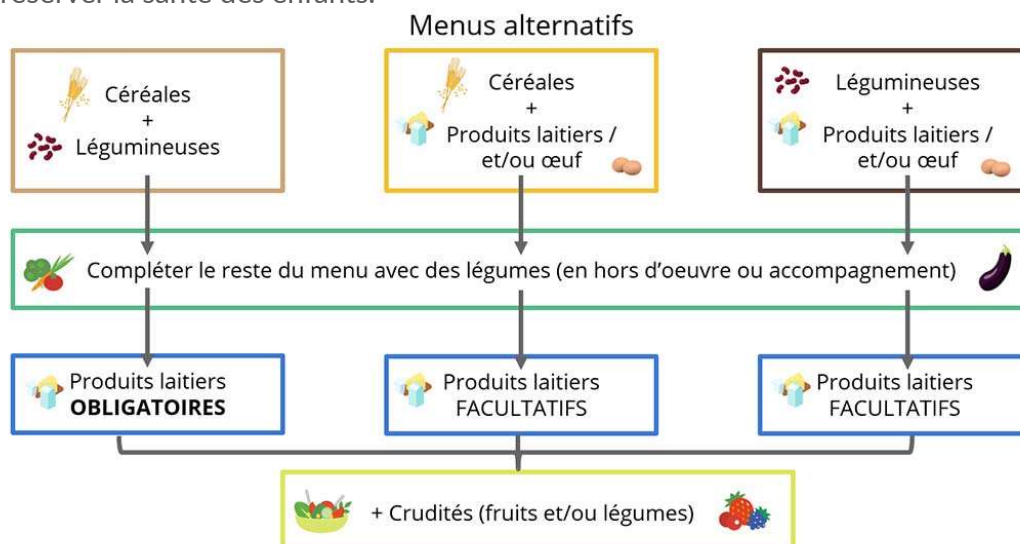
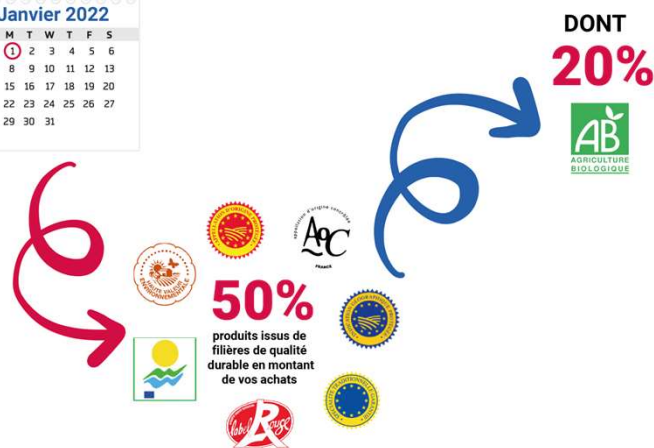
Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'alimentation durable est un concept émergeant qui répond aux critères suivants :

- une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains ;
- un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité ;
- une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

Règlementation :

La [loi EGALIM](#) impose une augmentation de la part de produits de qualité. Depuis le 1er janvier 2022, la loi EGALIM impose une part au moins égale à 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas servis en restauration collective.



Le [PNNS 4](#) – Plan National Nutrition Santé engage également à augmenter la part de produits frais, de saison ainsi que la part de protéines végétales. En parallèle, les produits ultra-transformés, d'additifs alimentaires et de nanoparticules sont également à prendre en compte dans les choix réalisés par les structures afin de préserver la santé des enfants.



Source : Agap'pro

Enfin, l'usage de certains plastiques est interdit depuis le 1er janvier 2020, l'objectif étant la suppression des contenants alimentaires de réchauffe en matière plastique pour 2025 et la fin progressive de tous les emballages plastique à usage unique d'ici à 2040 (bouteille d'eau, barquettes, pots, ...)

RECOMMANDATIONS

 CONTENU	 CONTENANT
<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible privilégier les fruits et légumes de saison, les produits issus de l'agriculture biologique, les produits durables (ou sous signes d'origine), de qualité et locaux • Supprimer les aliments comportant des additifs alimentaires controversés (colorants, conservateurs, édulcorants,...) • Promouvoir la diversification des protéines via la mise en œuvre d'un menu végétarien par semaine <i>a minima</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer tous les contenants alimentaires en plastique. • Utiliser de la vaisselle en verre, en acier inoxydable, en céramique ou en porcelaine pour la cuisson, et la remise en température et pour le service aux enfants • Renouveler systématiquement tous les éléments en plastique ou en mélaminé qui présentent des signes d'usure

Zoom sur le nettoyage de la vaisselle



- ✓ Choisir des produits détergents et de rinçage de la vaisselle, des couverts et des ustensiles ne comportant pas de pictogrammes "Dangers pour la santé", "toxicité aiguë", "danger pour l'environnement", "corrosif"
- ✓ Porter une attention au rinçage du lave-vaisselle afin d'assurer l'élimination des résidus de détergent

Ressources :

<https://mesfruitsetlegumesdesaison/fr/months>
[Le point sur les additifs alimentaires](#) | [Anses Ressources Pros \(mangerbouger.fr\)](#)
[Exposition ADEME : Enjeu planétaire : l'alimentation durable \(Un\) - La librairie ADEME](#)

[Labels Environnementaux](#) | [Particuliers](#) | [Agir pour la transition écologique](#) | [ADEME](#)
[AVIS de l'Anses relatif à l'actualisation des repères alimentaires du PNNS - Jeunes enfants \(0-3 ans\) plein phare sur alimentation durable n 7 janv 2022.pdf](#)
[\(irepsbretagne.fr\)](#)

PRATIQUE EXEMPLAIRE



• Description

Dans le cadre d'un appel à projet de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt), le CCAS a mené un projet à destination de la résidence autonomie Le Bocéno et le multi accueil Ti Ar Vugale afin de s'orienter vers **une alimentation bio, saine et durable**:

- Bio : Aliments issus de l'agriculture biologique. Ils ont été cultivés ou transformés sans produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides, aditifs) et ne contiennent pas d'OGM. Ils présentent des apports nutritionnels généralement supérieurs ;
- Sain : qui présente des qualités nutritionnelles requises pour les enfants ;
- Durable : qui préserve l'environnement

Plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

1. Formation du cuisinier et des professionnels
2. Phase de tests, achat et renouvellement du matériel de cuisine et de service plus sain pour la santé de tous (1 500€) : plateaux en inox 3 ou 5 compartiments (pour respectivement les moyens et les grands), des verres crantés et des ramequins en verre
3. Acquisition d'un logiciel facilitant la conception de menus équilibrés, la prise de commande de denrées, le suivi des stocks et la communication envers les familles, notamment en ce qui concerne les exigences de la loi EGAlim (taux de bio et d'autres produits durables).
4. Recherche, sélection et approvisionnement auprès des producteurs locaux (produits labellisés, en gros contenants)
5. Sensibilisations et animations régulières auprès de toutes les parties prenantes : professionnels, parents, enfants, résidents et familles (4 temps forts organisés tout au long de l'année)
6. Création d'une commission trimestrielle au multi-accueil pour travailler sur le contenu de l'assiette et les animations

• Résultats

- Impacts sanitaires : laitages, pain, fruits, légumes, viandes sont labellisés bio. Les repas sont confectionnés à partir d'ingrédients bruts et de saison pour garantir tous les apports nutritionnels nécessaires tout en évitant les substances nocives.
- Impact environnemental : Réduction des déchets, tant au niveau des emballages que du gaspillage alimentaire.



Plateau en inox et verre en verre trempé



• Facteurs clés de réussite

- Bénéficier d'une aide spécifique spécialisée dans l'alimentation (chargée de mission alimentation)
- Rechercher des financements
- Constituer une gouvernance élargie sur le sujet (partenaires, institutions, ...)
- S'appuyer sur des partenaires experts facilitateurs (Ex. GAB 56, SCIC Nourrir l'Avenir)
- Animer et sensibiliser régulièrement
- Avancer et suivre le projet

• Freins

- Augmentation du budget alimentation (+14% en 3 ans dans un contexte d'inflation générale) atténuée par une meilleure gestion des quantités proposées et la réduction du gaspillage alimentaire
- Problèmes d'approvisionnement pour certains produits bio.
- Difficulté à trouver des fournisseurs proposant des petites quantités



Objectifs :

Préserver et promouvoir la santé grâce à l'eau distribuées et réduire les risques d'exposition aux substances dangereuses présentes dans les contenus de réchauffe et de service.

Règlementation :

Au plus tard le [1er janvier 2025](#), l'utilisation de **contenants alimentaires en plastique** destinés à la cuisson, au réchauffage et au service sera interdite dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires, ainsi que **dans les structures accueillant des enfants de moins de six ans**. De plus, d'ici à 2040, tous les emballages plastiques à usage unique (bouteilles d'eau, barquettes, pots, etc.) devront progressivement disparaître.

Installer un point d'eau potable au sein d'un établissement est une obligation légale. Pourtant le mode de distribution de l'eau varie d'un établissement à un autre, entraînant une dissimilitude dans les impacts. Pour répondre aux obligations légales, trois solutions existent (la distribution en bouteilles achetées, la distribution d'eau par fontaine branchée sur le réseau, la distribution de l'eau au robinet)

[L'article L1321-4 du code de la santé publique](#) prévoit que tout établissement doit surveiller la qualité de l'eau, prendre des mesures correctives, respecter les règles de conception et d'hygiène, n'employer que des produits de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations non susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, mettre en place une évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau, se soumettre au contrôle sanitaire exercé par l'ARS : inspection, contrôle des mesures appliquées, analyses de la qualité de l'eau, information de l'ARS, par l'établissement, du volume d'eau distribué (article R1321-15 CSP), et analyses complémentaires imposées par l'ARS.

A savoir :

En plus de leur impact environnemental significatif, les bouteilles d'eau en plastique peuvent provoquer d'importants problèmes sanitaires. En effet, lorsqu'elles sont exposées à de fortes chaleurs ou ne sont pas stockées à l'abri de la lumière, il peut y avoir une stagnation de l'eau et un transfert de substances du contenant en plastique vers le contenu, à savoir l'eau. De même, l'utilisation de récipients alimentaires et d'ustensiles de cuisine en plastique présente les mêmes problématiques de transfert de substances du contenant au contenu.



Unité de charge écologique (UCE) : Indicateur de consommation de ressources et différentes atteintes à l'environnement.



L'être humain ingère 5 grammes de plastique par semaine soit l'équivalent d'une carte de crédit. 90% des oiseaux marins ont déjà ingéré du plastique.

Pour compenser l'impact carbone des bouteilles d'eau en plastique, il faudrait recouvrir d'arbres une surface équivalente au Royaume-Uni.

RECOMMANDATIONS



En Bretagne chaque année :

- 15 000 prélèvements réalisés ;
- 400 paramètres analysés ;
- 100% de l'eau distribuée est conforme en Nitrates depuis 6 ans.

ARS Bretagne - Octobre 2024



Réaliser des **contrôles internes complémentaires** et **afficher** les résultats des analyses de l'eau

Entretien la tête des robinets avec un produit sain rincé.



« L'eau est l'aliment le plus surveillé en France. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur. »
Ministère de la santé



Supprimer les bouteilles d'eau en plastique

Préparer les biberons avec **l'eau du réseau**, conformément aux recommandations de l'ANSES (si la qualité de l'eau du réseau est bonne)



Utiliser des **biberons en verre ou en acier inoxydable**

Nettoyer les biberons et tétines **sans stérilisation**



Ressources :

[Biberon : comment le préparer et le conserver ? | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

[Consulter les résultats de la qualité de l'eau du réseau dans votre commune](#)

[Des plans de contrôles des MCDA sont établis chaque année par la DGCCRF: Certaines substances chimiques \(comme les phtalates, le bisphénol A ou les hydrocarbures d'huile minérale\) font l'objet d'une attention particulière](#)

PRATIQUE EXEMPLAIRE

• Description

Promotion de la santé au travers de la vaisselle :

En plus de travailler sur une alimentation saine et durable en dépassant les objectifs de la loi Egalim, la crèche assure la santé des enfants en privilégiant le nettoyage des biberons et tétines sans passer par la stérilisation. Elle privilégie le nettoyage à la main ou au lave-vaisselle.

Pour améliorer son approche en santé environnementale, elle a décidé d'éviter l'usage des contenants alimentaires en plastique en investissant dans la vaisselle en verre ou en inox. Par conséquent, la préparation, le réchauffage et le service des repas (incluant assiettes, ustensiles, carafes, verres, etc.) sont réalisés avec des articles en verre, en acier inoxydable, en céramique ou en porcelaine exclusivement. En outre, une vigilance accrue est accordée au processus de rinçage du lave-vaisselle pour garantir qu'aucun résidu de détergent ne subsiste.

« Les professionnelles ne se plaignent pas du poids de la vaisselle. Les assiettes en inox restent légères. Les verres adaptés à la taille des mains des enfants sont petits. Les verres en verre étant plus lourds sont aussi plus stables et les enfants les renversent moins par maladresse. Nous ne sommes pas gênées par le bruit au restaurant mais cela est peut-être limité par notre fonctionnement : le nombre d'enfants au restaurant au même moment est limité, les enfants n'ont pas de temps d'attente puisqu'ils disposent de tous les éléments du repas dès le début, ils ne cherchent donc pas à jouer avec la vaisselle. » témoigne Valérie PEREZ.

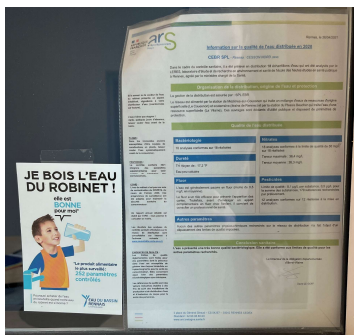
Mise en place d'un self-service :

La crèche a fait le choix de nommer l'espace consacré au repas « le restaurant ». Il s'agit d'un espace accessible, à hauteur d'enfants, permettant au plus grand d'être autonome lors du repas. Ils ont la possibilité de se lever et de se servir seul. La crèche souhaite rendre les enfants acteurs et maître de leurs activités, et ce, même pendant le repas.

Distribution saine de l'eau :

Afin de garantir une distribution d'eau conforme aux normes de santé, la crèche rend publiques les données issues des tests biologiques et chimiques réalisés sur l'eau du réseau local. Elle s'assure également que l'eau du réseau est potable avant de la servir dans des contenants réutilisables uniquement.

Lorsque le « restaurant » est ouvert, les enfants disposent d'un verre chacun. Des petits pichets d'eau sont accessibles et les plus grands peuvent aller se servir en autonomie. Pour compléter, chaque enfant a sa gourde, accessible dans « la salle de bain ».



■ Coûts à l'ouverture de la crèche

- Bol en inox : 10 euros les 6
- Le plateau / assiette : 12 euros
- Couvert en inox : 4 euros le set
- Verre : 9 euros les 6
- Bouteille en verre : 3 euros
- Bouteille en verre enfant 5 euros le lot de 3
- Saladier en inox : 20 euros

■ Résultats

- Apprentissage de l'autonomie
- Achat des contenants alimentaire en plastique évité
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Préservation de la santé des enfants
- Implication des équipes

Niveau de
difficulté



Coût
financier





Les EAJE accompagnées témoignent !

Freins rencontrés	Leviers d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ○ Budget ○ Liaison froide avec les prestataires ○ Marchés publics ○ Besoins en petites quantités ○ Maturité et disponibilité du marché : emballages individuels ○ Protocoles d'hygiène ○ Expertise nécessaire ○ Défiance sur la qualité et le goût de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Support du Programme National Nutritionnel Santé (besoin / âge) ✓ Obligation réglementaire : loi Egalim / loi Climat et résilience ✓ Points quotidiens avec les prestataires ✓ Sollicitation de producteurs locaux pour certains segments clés : pain / produits laitiers ✓ Opter pour la salade de fruits le vendredi pour éviter le gaspillage ✓ Elaboration d'un plan alimentaire avec des recettes prédéfinies



- Investir en priorité les produits phares : pain et produits laitiers
- Diminuer le gaspillage alimentaire

Objectifs :

Les parties prenantes sont des **individus ou des groupes** qui ont un **intérêt ou sont influencés** par les activités et décisions d'une structure ou d'un projet.

Leur gestion implique l'identification, l'analyse et l'engagement stratégique pour aligner leurs intérêts avec les objectifs de l'organisation et **assurer le succès et la durabilité des initiatives**.

Il y a un triple enjeu à impliquer les parties prenantes dans la démarche en santé environnementale :

 **RENFORCER LA SENSIBILISATION A LA SANTE ENVIRONNEMENTALE**



 **ENGAGER LES PARTIES PRENANTES EXTERNES DANS LA DÉMARCHE DE SANTE ENVIRONNEMENTALE**



 **VALORISER ET DIFFUSER LA DYNAMIQUE ET LA MOBILISATION ENGAGEES**



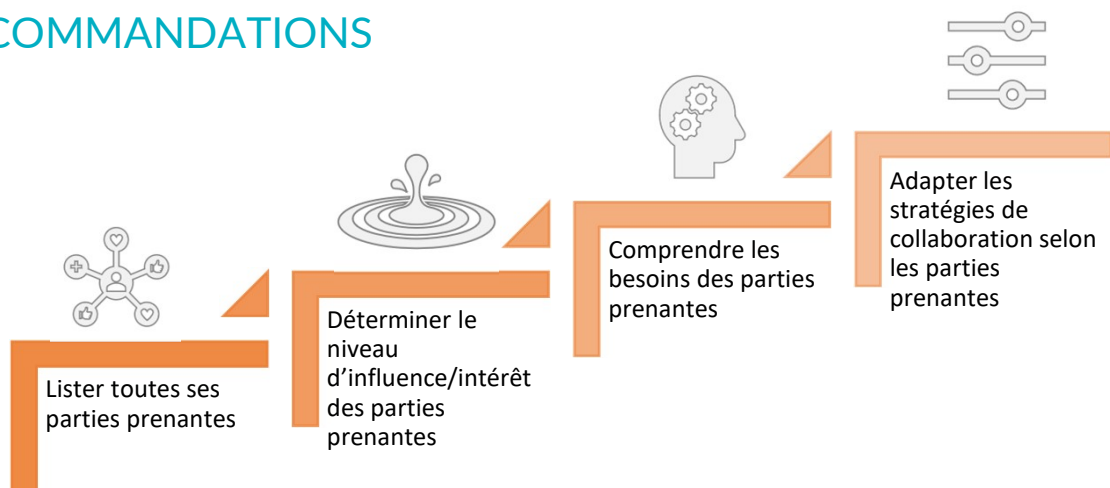
De ce fait, les parents sont des **partenaires stratégiques et prioritaires** pour les structures de la petite enfance. Il est crucial de les impliquer dans cette démarche en leur fournissant des clés de compréhension et des outils pour adopter des pratiques favorables à la santé de leurs enfants, la leur et celle de leur milieu de vie.

A savoir :

Dans le cadre du développement durable, les organisations élaborent leur matrice de matérialité. Cet outil essentiel les aide à identifier, prioriser et gérer les enjeux les plus critiques pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Cette initiative peut également s'intégrer dans une dynamique de santé environnementale. La matrice de matérialité, en tant qu'outil visuel, permet d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les enjeux essentiels pour les parties prenantes et les opérations de l'organisation.

RECOMMANDATIONS

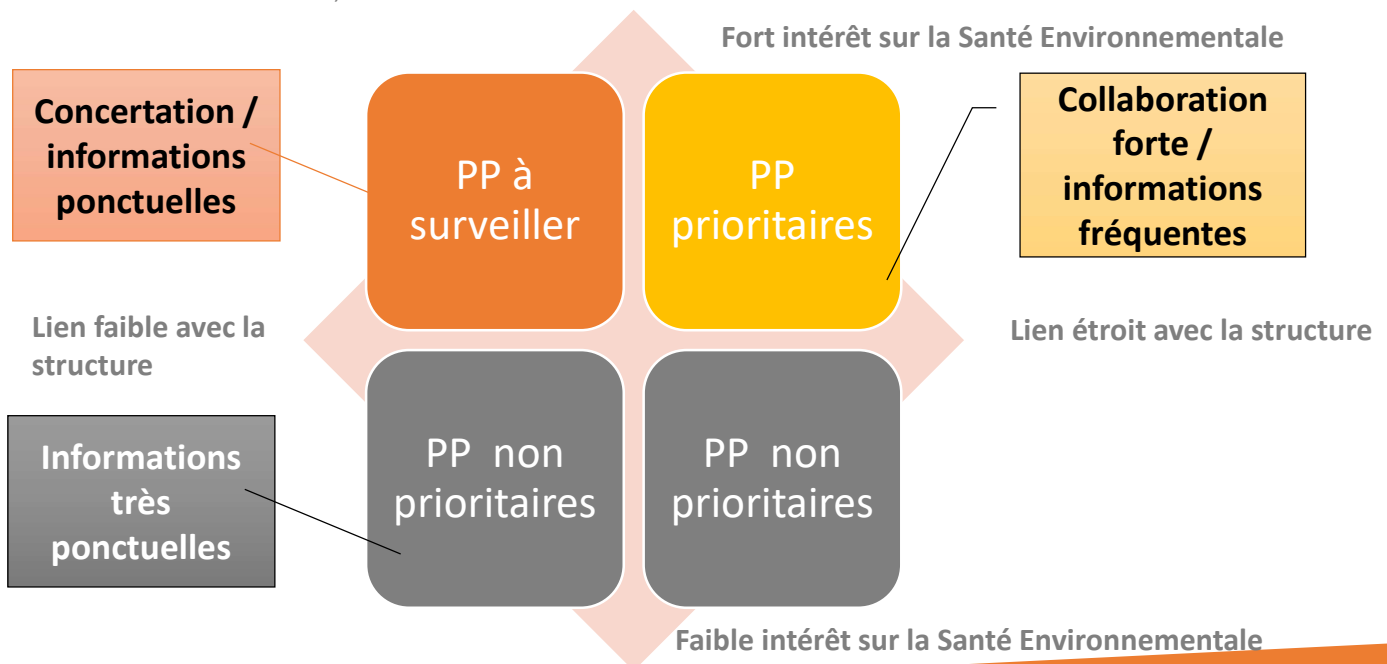




Les outils :

Parties prenantes (de 1 à 4*)	Intérêt SE (de 1 à 4*)	Lien avec la structure (de 1 à 4*)	Besoins ou attentes potentiels en matière de Santé environnementale	Opportunités pour l'organisation en cas de réponse aux besoins ou attentes	Stratégie de collaboration
Parents	4	4	Préserver la santé des enfants dans un environnement sain et permettant un bon éveil	Satisfaction des parents Bien être des enfants et des professionnels Fierté des professionnels	Animations et stands d'information ludiques Invitation à participer aux activités
Collectivité	3	4	Répondre à une politique SE de la collectivité Contribuer à l'image et la réputation de la collectivité	Valorisation et mise en avant de la structure Fierté des professionnels Budget ?	Sessions de sensibilisation Visite de la structure Prise de parole dans les journaux internes
Ecoles	3	1	S'inspirer des pratiques mises en place Accueillir des enfants en bonne santé, ayant évolué dans un environnement sain	Diffuser et engager le partage d'expériences SE	Visite de la structure

* 1 étant un intérêt ou lien faible, 4 étant un intérêt ou un lien fort

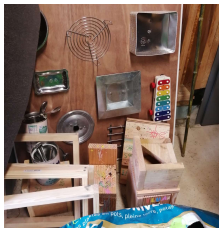


PRATIQUE EXEMPLAIRE

P A Y S D E La Gacilly

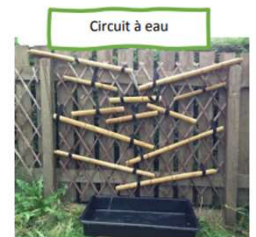
• Description

Le multi-accueil de la Gacilly fait partie de 7 structures proposées sur le territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté. Les parents sont invités pleinement à participer à la vie quotidienne du multi-accueil. A cet effet, ils sont informés, sollicités et appelés sur différentes thématiques.



1. Invitation à contribuer à l'aménagement du jardin

Ayant déménagé récemment, le matériel extérieur devait être revu. Dans le cadre de la politique relative à l'éveil à la nature, un appel à candidatures a été lancé afin de fabriquer et/ou personnaliser des nichoirs, parcours sensoriels ludiques ou tableau d'éveil. Ces ateliers sont ouverts aux parents et aux fratries.



2. Incitation à s'engager dans les démarches en faveur de la santé environnementale

La crèche utilise la langue des signes comme un des outils de communication. À la rentrée, un livret initial avec des signes de base a été remis aux parents. Chaque mois, de nouveaux signes sont introduits via des affiches à l'accueil et ajoutés au livret. Cette transmission se veut progressive afin de permettre aux parents d'intégrer plus facilement cette nouvelle manière d'échanger avec leur(s) enfant(s).



3. Faire découvrir l'environnement dans lequel évolue l'enfant

Chaque année, une soirée ludique est organisée pour les parents, leur permettant de parcourir les différentes salles de la structure et d'interagir avec des professionnels. Chaque salle aborde une thématique spécifique, comme le sommeil ou l'alimentation, liée à l'espace visité, offrant ainsi une expérience éducative et immersive. L'événement vise à informer les parents sur les méthodes pédagogiques de la structure et à les encourager à intégrer ces pratiques dans leur quotidien. Les participants reçoivent un passeport qu'ils font tamponner dans chaque salle, ce qui confirme leur participation complète et ajoute un élément de jeu à la visite. L'initiative est complétée par un affichage sur la pédagogie, renforçant la sensibilisation et l'éducation des parents tout au long de l'année.

• Résultats

- Engagement des parents
- Diffuser efficacement les messages et pratiques vertueuses en termes de santé environnementale et ce, en interne et en externe

• Facteurs clés de réussite

- Réfléchir collectivement aux moyens de faire intervenir les parents
- Envisager des supports ludiques





En application des dispositions de l'article L111-1 du Code de la Propriété intellectuelle, l'auteur de la ou des présentes jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous, En application des dispositions de l'article L 335-3 du même code, la loi incrimine au titre du délit de contrefaçon et en application de l'article L 335.2 al 3 toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tel qu'ils sont définis et réglementés par la loi » et en application de l'article L 335.2 al 3, le débit (acte de diffusion, notamment par vente, de marchandises contrefaisantes), l'exportation et l'importation des ouvrages "contrefaisants" . Mai 2021

Action réalisée avec le soutien de

